

1^{ers} CHAMPIONNATS D'AFRIQUE CADETS D'ATHLETISME

WARRI (NIGERIA)
Du 28 au 31 MARS 2013

REGLEMENTS TECHNIQUES

I- DATE ET LIEU

La CAA organise les championnats d'Afrique Cadets tous les deux ans, les années impaires.
La première édition est prévue **du 28 au 31 Mars 2013 à WARRI au NIGERIA.**

II- PROGRAMME DES EPREUVES

2-1- Les championnats d'Afrique Cadets se dérouleront en quatre journées consécutives.

2-2- Le programme comprendra les quarante (40) épreuves suivantes : - 20 pour les Garçons et 20 pour les Filles :

***Garçons :**

100 mètres	110 m haies	Saut en Hauteur
200 mètres	400 m haies	Saut à la Perche
400 mètres	2000 m steeple chase	Saut en Longueur
800 mètres	10.000 m Marche	Triple saut
1500 mètres	Relais Medley (100-200-300-400)	Lancer de Poids (5kg)
3000 mètres		Lancer du Disque (1.500kg)
Octathlon		Lancer du Marteau (5kg)
		Lancer du Javelot (700 g)

***Filles :**

100 mètres	110 m haies	Saut en Hauteur
200 mètres	400 m haies	Saut à la Perche
400 mètres	2000 m steeple chase	Saut en Longueur
800 mètres	5.000 m Marche	Triple saut
1500 mètres	Relais Medley (100-200-300-400)	Lancer de Poids (3 kg)
3000 mètres		Lancer du Disque (1kg)
Heptathlon		Lancer du Marteau (3kg)
		Lancer du Javelot (500 g)

III- PARTICIPATION

3-1- Catégories d'âge

Seuls les athlètes âgés de **16 ou 17 ans** au 31 Décembre de l'année de la compétition peuvent participer, **c'est-à-dire, les athlètes nés en 1996 ou 1997**).

Le passeport ou la carte Nationale d'Identité sera le document de référence pour contrôler l'état civil de l'athlète, une photocopie sera faite pour les archives de la CAA.

3-2- Critères d'engagement

Pour cette première édition, aucun minima de qualification n'est exigé par la CAA.

3-3- Règles d'engagement

- Chaque fédération membre est autorisée à engager dans chaque épreuve **deux (02) athlètes** au maximum et une équipe de relais.
- **Le nombre maximum d'épreuves auxquelles un athlète cadets peut participer est de deux épreuves individuelles plus un relais.**
- **Toutefois, si les deux épreuves individuelles sont des courses, une seule de ces deux courses individuelles peut être supérieure à 200 mètres.**
- **Equipe de relais** : Chaque Fédération membre peut engager une équipe de relais pour chacune des courses de relais. Chaque équipe sera composée au maximum de six (06) personnes. Parmi les athlètes engagés pour le relais ou pour toute autre épreuve, quatre (04) athlètes au choix peuvent être retenus pour former l'équipe concourant dans le premier tour. Cependant, lorsqu'une équipe de relais a débuté dans une compétition, seuls deux (02) athlètes supplémentaires peuvent être utilisés comme remplaçants dans la composition de l'équipe. Le non respect de cette règle par une équipe entraînera sa disqualification.
- Chaque délégation sera encadrée conformément au ratio d'accompagnateurs en annexe.

3-4- Engagements préliminaires

Les formulaires d'engagement préliminaires dans le format standard ci-joints seront dument remplis par le pays membre pour confirmer l'accord de principe de sa participation à ces championnats.

Ils mentionneront les indications suivantes :

- le nombre de participants par épreuve
- le nombre d'officiels accompagnateurs.

La date limite est fixée trois mois avant le début des compétitions, c'est-à-dire, **le Vendredi 28 Décembre 2012**

3-5- Engagements Nominatifs définitifs

Les engagements nominatifs définitifs doivent être faits sur les formulaires en annexe réservés à cet effet.

Ils indiqueront :

- l'épreuve, le nom, prénom, date de naissance et performance de l'athlète.
- Nom, prénom des officiels accompagnateurs.
- Liste des records nationaux (cadets Filles et Garçons), si cela existe.

La date limite des engagements Nominatifs Définitifs est fixée pour **le Lundi 04 Mars 2013 à minuit (heure du Nigéria)**.

Tous les formulaires d'engagement (préliminaires : quantitatifs et définitifs : nominatifs) doivent être envoyés au comité d'organisation avec une copie à la CAA.

- **Ce formulaire doit également mentionner la date et les formalités de voyage, afin de permettre aux organisateurs de prendre les dispositions nécessaires pour le transfert des délégations sur WARRI.**
- **Pour les délégations voyageant par voie aérienne, le Comité d'Organisation se chargera de leur transfert sur WARRI à partir des aéroports d'ABUDJA et de LAGOS.**

3-6- Confirmation finale des engagements

Les chefs de délégation ou leurs représentants doivent confirmer les noms des concurrents déjà engagés qui prendront effectivement part à la compétition. Cette confirmation finale de participation aura lieu pendant la réunion technique et prendra en compte la confirmation journalière du premier jour de compétition.

La confirmation journalière de participation des deuxième, troisième et quatrième journées devra être communiquée la veille de chaque épreuve avant 12 heures (midi).

Les formulaires seront distribués aux délégations à leur arrivée ou pourront être disponibles au CIT (centre d'information technique)

IV- INFORMATIONS TECHNIQUES

4-1- Centre d'Information Technique (CIT)

Un centre d'Information Technique sera placé dans un endroit du stade, sa fonction principale est d'assurer une meilleure liaison entre chaque délégation, le secrétariat technique, le comité d'organisation et le Délégué Technique.

En outre, le CIT sera responsable des points suivants :

- Notification des listes de départ
- Enregistrement des confirmations
- Réclamation auprès du jury d'appel
- Publication des résultats
- Notifications urgentes.

4-2- Réunion Technique

Une réunion technique aura lieu le Mercredi 27 Mars 2013, réunion à laquelle au plus deux représentants par délégation pourront assister. Le lieu exact et l'heure de cette réunion seront annoncés aux délégations dès leur arrivée au Rwanda.

Participent à la réunion Technique :

- Le Représentant de la Fédération National hôte
- Le Président de la CAA ou son Représentant.
- Deux Représentants par Délégation.
- Le Délégué Technique.
- Le (s) Délégué (s) à l'organisation
- Les Représentant du comité d'organisation.
- Les principaux officiels techniques locaux
- Les membres du jury d'appel.
- Le Délégué du contrôle anti-dopage.
- Le Délégué Médical.
- Les Officiels Techniques continentaux (ATOs)

L'ordre du jour de la réunion technique sera le suivant :

- Mot de bienvenue du Président de la Fédération d'athlétisme du Nigéria ou son Représentant.
- Mot de bienvenue du Président de la CAA ou son Représentant.
- Présentation des différents Délégués de la CAA et des Responsables Locaux.
- Situation des engagements définitifs.
- Horaire définitif.
- Mode de qualification dans les courses et les montées de barres.
- Engins de compétition.

- Epreuves combinées.
- Chambre d'appel
- Réclamations et appels.
- Contrôle anti-dopage
- Réponses aux questions.

La réunion technique se terminera par une visite d'orientation des différents sites par les chefs de délégations (Stade principal, vestiaires, zone d'échauffement, chambre d'appel, CIT, aire de repos des épreuves combinées, etc.). Deux (02) Représentant au plus par Délégation pourront participer à cette visite.

V- REGLEMENT DE LA COMPETITION

5.1- Engins

- **Liste des Engins**

Les Délégués Techniques établiront conjointement avec le Comité d'Organisation Local, une liste officielle des engins qui seront fournis aux athlètes, des engins en nombre suffisant, afin de couvrir les besoins des sites de compétitions, d'échauffement et d'entraînement.

- **Engins personnels**

Les engins personnels seront autorisés, à condition qu'ils aient un certificat d'homologation, qu'ils ne figurent pas sur la liste officielles et qu'ils aient été vérifiés conformément aux directives des Délégués Techniques.

Ces engins devront pouvoir être utilisés par les autres concurrents jusqu'à la fin de la finale de l'épreuve en question.

5.2- Chambre d'appel

- Les athlètes se présenteront à la chambre d'appel suivant les horaires indiqués au tableau ci-dessous :

Epreuves	1^{er} appel	Dernier appel	Entrée ch. d'appel	Sortie Ch. D'appel	Entrée stade
Courses	45 mn avant	35 mn avant	30 mn avant	15 mn avant	10 mn avant
Relais/Haies	50 mn avant	40 mn avant	35 mn avant	20 mn avant	15 mn avant
Concours	65 mn avant	55 mn avant	50 mn avant	35 mn avant	30 mn avant
Hauteur	75 mn avant	65 mn avant	60 mn avant	45 mn avant	40 mn avant
perche	95 mn avant	85 mn avant	80 mn avant	65 mn avant	60 mn avant

- Une fois dans la chambre d'appel, les athlètes seront identifiés par l'intermédiaire de la carte d'accréditation et par leurs numéros de dossard.

- Après l'identification, les vérifications suivantes seront effectuées :
 - Dossards de la compétition
 - Tenue de compétition
 - Publicités sur l'uniforme, le sac, etc. (d'après les règles de l'IAAF sur la publicité).
- Il sera également vérifié que d'autres objets tels que les sacs, les bouteilles de boisson etc. n'affichent pas de publicité interdite.
- Il est aussi interdit d'amener tout appareil technique électronique (radio, téléphone portable, walkman, etc.) sur les lieux de compétition.

Ceux-ci seront identifiés et conservés au niveau de la chambre d'appel et récupérés après l'épreuve.

- Après vérification par les officiels, les athlètes se dirigeront vers l'aire d'attente où ils recevront les dernières instructions avant d'être accompagnés vers le lieu de l'épreuve.
- L'accès à la chambre d'appel est interdit aux officiels : VIP, Entraîneurs, Chefs de délégation, les médias etc.

5.3- Epreuves combinées

Les athlètes devront se présenter seuls à la chambre d'appel et à l'heure prévue, un retard à la présentation peut entraîner l'exclusion de l'athlète pour cette épreuve ainsi que toutes les autres épreuves ultérieures.

Une aire de repos sera mise à la disposition des athlètes en attendant le début de l'épreuve suivante.

Bien que les athlètes ne soient pas obligés de rester dans l'aire de repos entre les épreuves, cette aire servira de chambre d'appel pour toutes les épreuves suivantes, les athlètes doivent donc retourner à l'aire de repos avant le début de l'épreuve suivante de façon à être contrôlés de nouveau.

L'aire de repos est réservée aux athlètes, cependant, les officiels des équipes désignés pourront également y accéder pour rencontrer les athlètes.

5.4- Dossards

Au minimum deux dossards seront attribués à chaque athlète par le comité d'organisation, ces dossards devront être portés selon les règles de l'IAAF, un sur le dos un sur la poitrine.

Pour les sauts en hauteur et à la perche les athlètes sont autorisés à ne porter qu'un seul dossard soit sur le dos soit sur la poitrine.

Pour les courses, tous les concurrents recevront deux petits dossards supplémentaires (identifiant le couloir ou la position de l'athlète) qu'ils mettront de chaque côté de la cuisse.

Dans les relais, des dossards avec le code des pays seront attribués aux athlètes qui les fixeront sur la poitrine et le dossard avec numéros sur le dos.

Aucun athlète ne sera autorisé à participer dans une épreuve sans ses dossards, il est aussi interdit de couper, de perforer ou de plier les dossards qui devront être portés tels qu'ils ont été attribués.

5-6- Réclamation et appel

Les réclamations devront être faites selon la règle 146 de l'IAAF.

Les réclamations concernant les résultats ou le déroulement d'une épreuve devront être faites dans les trente (30) minutes qui suivent la proclamation officielle des résultats de cette épreuve.

Toute réclamation devra d'abord être faite oralement auprès du juge arbitre concerné soit par l'athlète, soit par quelqu'un en son nom. Le juge arbitre peut décider ou peut référer l'affaire auprès du jury d'appel. Si le juge arbitre prend une décision, il y aura droit d'appel au jury d'appel.

Les appels au jury d'appel devront être rédigés sur le formulaire d'appel disponible au CIT, il doit être signé par l'officiel responsable au nom de l'athlète et doit être accompagné d'un dépôt de 100 US \$ ou de son équivalent en devises locales.

Les appels auprès du jury d'appel devront être faits dans les trente minutes qui suivent la décision du Juge Arbitre.

5-6- Abstention dans une épreuve: (voir règle 142.4)

VI- QUESTIONS ET SPECIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUES

6-1- La hauteur des haies sera en conformité avec la règle 168.3 des compétitions de L'IAAF :

- 100 m haies : 0.762 m
- 110 m haies : 0.914 m
- 400 m haies Filles : 0.762 m
- 400 m haies Garçons : 0.838 m

6-2- Spécification des engins

Les spécifications des engins seront en conformité avec les règles 187- 188- 189- 191 et 193 de l'IAAF :

Poids : Cadets : 5 kg / Cadettes : 3kg
Disque : Cadets : 1.5 kg / Cadettes : 1 kg
Marteau : Cadets : 5 kg / Cadettes : 3 kg
Javelot : Cadets : 700 g / Cadettes : 500 g

5.3- Epreuves combinées

- **L'Octathlon Garçons** comprendra les huit (08) épreuves suivantes :

- **1^{er} journée** : 100 m- saut en longueur- Lancer du poids- 400 m
- **2^e journée** : 110 m haies- saut en hauteur- Lancer du Javelot- 1000 m

- **L'heptathlon Filles** comprendra les épreuves suivantes :

- * **1^{er} journée** : 100 m haies- saut en Hauteur- Lancer du Poids- 200 m
- * **2^e journée** : Saut en Longueur- Lancer du Javelot- 800 m.

La table de cotation des épreuves combinées de l'IAAF (en salle pour le 1000 m) sera utilisée pour noter ces épreuves, bien que les engins soient plus légers et que la hauteur des haies soit inférieure.

5.4- Relais Medley

L'ordre sera le suivant :

- 1^e parcours : 100 m
- 2^e parcours : 200 m
- 3^e parcours : 300 m
- 4^e parcours : 400 m

Les deux premiers parcours seront courus en couloir et le troisième parcours sera couru en couloir jusqu'à la ligne de rabattement au début de la ligne droite opposée.

A partir de ce point, les coureurs pourront quitter les couloirs respectifs.

Les coureurs du dernier parcours, devront, sous la direction de l'Officiel désigné se placer d'eux-mêmes dans leur position d'attente, dans le même ordre (de la corde vers l'extérieur) que celui de leurs équipiers respectifs lorsqu'ils entament leur dernier virage.

Une fois que les athlètes qui arrivent ont passé ce point, les athlètes qui attendent doivent rester dans cet ordre et ne pas changer de position au début de la zone de transmission. Si un athlète ne respecte pas cette règle, il entraînera la disqualification de son équipe.

1^{er} CHAMPIONNATS D'AFRIQUE CADETS D'ATHLETISME
1st AFRICAN YOUTH CHAMPIONSHIPS IN ATHLETICS

Warri (NIGERIA) 2013

Ratio d'Encadrement des Equipes
Ratio for Team Officials

Nombre d'Athlètes N° of Athletes	Nombre d'Officiels N° of Officials
De/From : 01 à/to : 03	01
De/From : 04 à/to : 06	02
De/From : 07 à/to : 10	03
De/From : 11 à/to : 15	04
De/From : 16 à/to : 20	05
De/From : 21 à/to : 25	06
De/From : 26 à/to : 30	07
De/From : 31 à/to : 35	08
De/From : 36 à/to : 40	09
De/From : 41 à/et/and (au) plus	10